

L'Administration Publique :

C'est là que se trouve le registre des électeurs (R.E.), et c'est le seul enregistrement contenant des données nominales.

C'est aussi de là que sont pilotés (administrativement) l'Habilitation et l'Urne.

La clef maîtresse est conservée par le responsable politique des votations. Elle certifie les divers services et acteurs du vote.

L'Habilitation :

C'est ici qu'à lieu le traitement nominal d'autorisation du vote. Ceci en relation avec le R.E. car les informations nominales ne sont pas gardées.

L'Urne :

Les bulletins anonymes reçus indirectement (par le Postier) y sont collectés.

À la clôture, ils y seront déchiffrés, vérifiés et comptés.

La Scrutation :

Permet et garantis la construction du droit de vote anonyme et valide.

Sauvegarde anonymement l'état intermédiaire de vote.

Valide et transfert (en masquant la synchronicité) le bulletin anonyme à l'Urne.

Filter, consigne et répond en masquant et en aveugle aux contrôles de l'Administration.

Services tiers de confiance :

L'un construit et gère l'identité numérique, et authentifie son porteur pour le compte de l'xVote.

Un second fournit des jetons de droits d'accès anonymes.

D'autres donnent le temps exact, l'horodatage documentaire sûr, la livraison P2P du logiciel ou interviennent dans la fourniture de hasard de qualité. Etc.

La carte de vote :

La première carte contient divers codes permettant l'authentification du votant. (opt. l'identité est enregistrée par une autorité)

Par la suite, la liasse peut (sur option) être envoyée électroniquement.

Elle n'est alors même plus nécessaire pour voter.

Poste du votant :

C'est la clef de voûte du système : la garantie d'une transaction juste et complète.

L'opération se fait au rythme du votant, qui peut s'interrompre et changer de poste pour continuer.

Le processus est enclos dans une machine virtuelle l'isolant du système du poste lui-même, et ne laissant aucunes traces.

Transferts :

Tout le trafic est chiffré et signé, à plusieurs niveaux : pour le serveur frontal (transport) et pour le serveur de traitement (destinataire). Il est garanti confidentiel, authentique et intègre.

Les transactions avec la scrutation (anonymes, pour le gestion et la remise du bulletin) se font au travers d'un enchainement de relais masquant l'adresse de l'expéditeur.

L'identité numérique :

Le votant reçoit une identité numérique globalement utilisable par ailleurs.

Au cours du vote, une identité anonyme de votant est aussi créée.

